

Motion du 6 juin 2012 de Mmes Natacha Buffet, Michèle Roullet, Florence Kraft-Babel, MM. Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Rémy Burri, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion et Lionel Ricou: «Quid d'une artothèque genevoise?».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 16 octobre 2018, dans le rapport M-1035 A)

MOTION

Considérant:

- que les Romains ont eu leurs mosaïques, les Etrusques leurs fresques, les Grecs leurs poteries, les Egyptiens leurs parchemins, les Perses leurs tapis, les Chinois leurs porcelaines, les Japonais leurs estampes, les Indiens leurs totems, les Hindous leurs tentures, les Russes leurs icônes, les Africains leurs statues, les Celtes leurs gravures, l'Antiquité ses sculptures, le Moyen Age ses vitraux, la Renaissance ses portraits, les Classiques leurs décors, les Romantiques leurs peintures, l'Art Nouveau sa déco;
- que ces formes d'expression dans leur diversité cultivaient un lien privilégié entre l'art et la vie au quotidien;
- que la culture muséale, aussi nécessaire soit-elle à la connaissance et à la mémoire du passé, tend à créer une distance entre les créateurs et la vie quotidienne, notamment pour l'art contemporain;
- que la rencontre de l'art et de la vie est nécessaire à la culture du goût et de la sensibilité;
- que de nombreuses villes en Belgique (<http://www.artotheque.be/>), au Canada (<http://www.artotheque.ca/>), en France ont cherché à combler ce manque par la création d'artothèques;
- que la Ville de Lyon l'a rattachée à sa Bibliothèque municipale <http://www.bm-lyon.fr/pratique/informationspratiques/artotheque.htm>);
- que le concept d'une artothèque, qui fonctionne comme une bibliothèque, permettant à titre individuel ou collectif d'emprunter une/des œuvre-s pour une durée déterminée, connaît un réel engouement;
- que la Ville de Genève, «ville de culture», ne manque ni de créateurs ni de créations (FMAC) qui dorment hélas trop souvent, faute d'espaces d'exposition disponibles, dans des dépôts, à l'abri du regard quotidien des Genevois,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter, dans les meilleurs délais, un projet d'artothèque original et financièrement responsable, avec un/des partenaires intéressés, privés et/ou publics, notamment la Pinacothèque et le Fonds municipal d'art contemporain.